



British Columbia's
Office of the Human Rights
Commissioner

Code des droits de la personne de la C.-B. (*BC Human Rights Code*) : Logement

Nom du présentateur



Ordre du jour

- Ouverture et présentations
- Introduction au BC *Human Rights Code* (« le Code »)
- Le logement en tant que domaine protégé
- Réalités vécues par le Tribunal
- En conclusion : Questions et réponses

**Rappel : Les informations publiques que nous fournissons ne constituent en aucun cas des avis juridiques.*

Objectifs d'apprentissage

À la fin de la présente séance, vous serez en mesure :

- de situer le *Code* parmi les autres lois sur les droits de la personne;
- de distinguer les termes utilisés dans le système de protection des droits de la personne en C.-B.;
- de détecter des cas de discrimination en vertu du *Code*;
- de reconnaître les caractéristiques personnelles protégées qui peuvent être utilisées pour déposer des plaintes en matière de droits de la personne.



Qui sommes-nous...

Le Bureau du commissaire aux droits de la personne de la Colombie-Britannique
rétabli en 2019 après une absence de 17 ans.

dispose d'un personnel à...

Prince George, Kelowna, Vancouver et Victoria



British Columbia's
**Office of the Human Rights
Commissioner**

Notre mandat

S'attaquer aux causes profondes d'inégalité, de discrimination et d'injustice en C.-B. en faisant évoluer les lois, les politiques, les pratiques et les cultures. Nous accomplissons cette tâche par l'éducation, la recherche, la défense des droits, l'enquête et la surveillance.

Photo : Kasari Govender, commissaire aux droits de la personne de la Colombie-Britannique

Droits de la personne en Colombie-Britannique



Clinique des droits de la personne de la Colombie-Britannique (et autres organismes)

Accompagne les personnes
qui souhaitent déposer une plainte
devant le Tribunal



Tribunal des droits de la personne de la Colombie-Britannique*

Entend et règle
les plaintes émanant
de particuliers



Commissaire du Bureau des droits de la personne de la Colombie-Britannique

S'attaque aux causes profondes
de la discrimination

* Si vous êtes membre d'un syndicat et que vous êtes victime de discrimination au travail, adressez-vous à votre représentant. Le syndicat peut aider les employés à déposer des griefs sur des questions relatives aux droits de la personne.

Vos obligations en tant que fournisseur de logements

En tant que fournisseur de logements, vous avez l'obligation de respecter le *Code*.

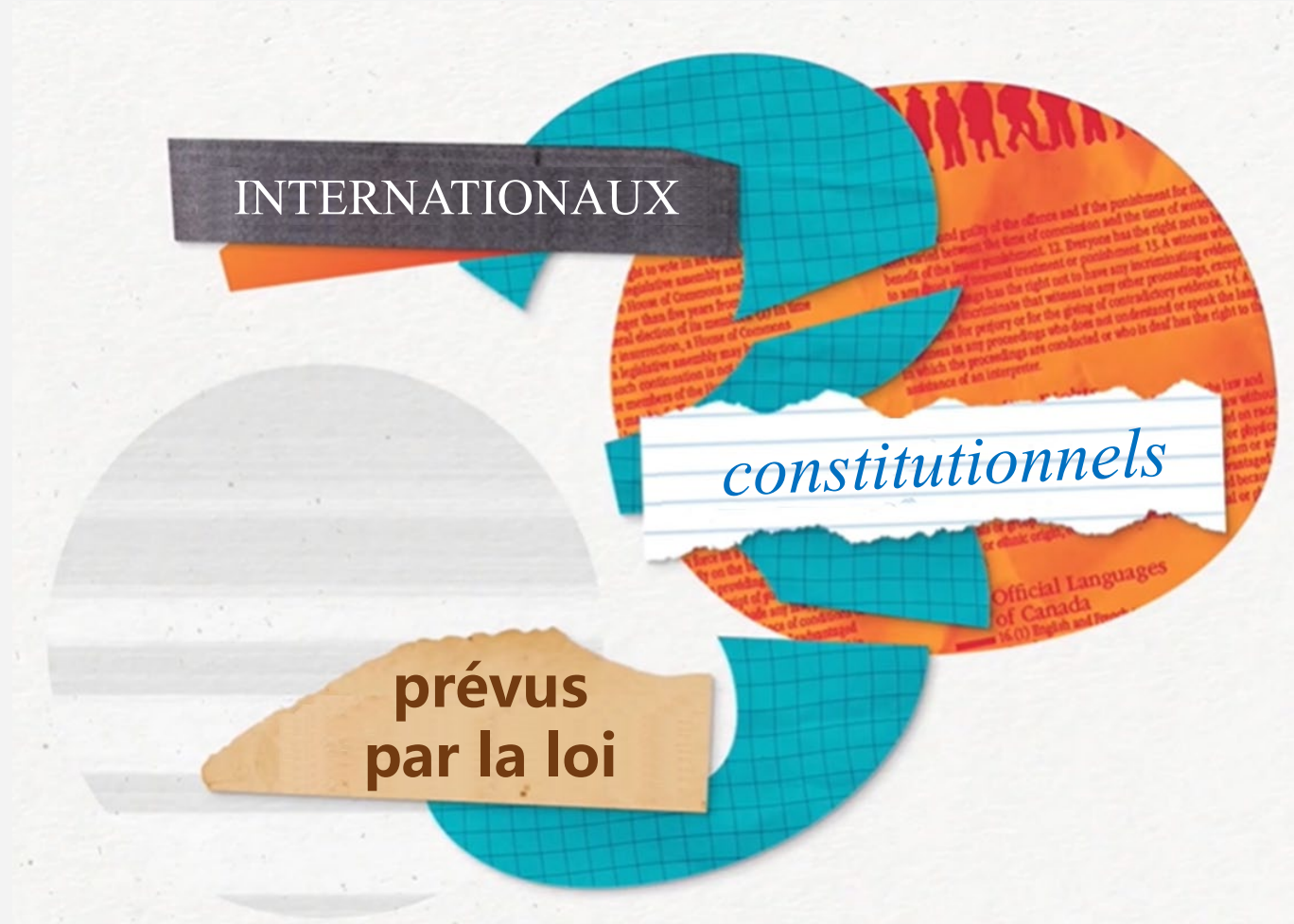


Vidéo « Human Rights 101 »



<https://www.youtube.com/watch?v=-1Kxw5g-TMc> (en anglais)

Les trois niveaux des droits de la personne



Dans quelles circonstances une personne est-elle protégée?

Domaines

Le *Code* interdit toute discrimination dans certains **domaines** de la vie quotidienne.



De quoi est-elle protégée?

Caractéristiques

Dans ces domaines, il est illégal de pratiquer de la discrimination à l'égard d'une personne en raison de ses **caractéristiques** personnelles.

Emploi



Logement



Âge, condamnations
au criminel, identité ou expression
de genre, situation de famille, état
matrimonial, origine, couleur, lieu
d'origine, race, incapacité mentale,
handicap physique,
sexe, orientation sexuelle,
source de revenus, identité
autochtone, allégeances
politiques, religion

Services



Publications



B.C.'s <i>HUMAN RIGHTS CODE</i> (le Code)	Emploi	Services	Logement – location	Logement – achat
État matrimonial	✓	✓	✓	✓
Religion	✓	✓	✓	✓
Identité ou expression de genre	✓	✓	✓	✓
Origine	✓	✓	✓	✓
Couleur	✓	✓	✓	✓
Lieu d'origine	✓	✓	✓	✓
Race	✓	✓	✓	✓
Handicap	✓	✓	✓	✓
Sexe	✓	✓	✓	✓
Orientation sexuelle	✓	✓	✓	✓
Identité autochtone	✓	✓	✓	✓
Âge	✓	✓	✓	
Situation de famille	✓	✓	✓	
Condamnations au criminel	✓			
Allégeances politiques	✓			
Source de revenus légitime			✓	

Rappel des questions et réponses



Quand y a-t-il discrimination?

Lorsqu'un **traitement préjudiciable** est lié à une caractéristique personnelle.

Une personne est victime de discrimination en vertu du *Code* si toutes les conditions suivantes sont réunies :

1. Elle possède une ou plusieurs caractéristiques personnelles protégées par le *Code*.
2. Elle subit un préjudice (également appelé « effet préjudiciable »).
3. Ses caractéristiques personnelles sont un facteur de préjudice.

Quand n'y a-t-il pas discrimination?

Même si la discrimination renvoie à un **traitement préjudiciable**, traiter certaines personnes de façon différente n'est pas forcément discriminatoire.



Justification pour le fournisseur de logements

Le fournisseur de logements peut justifier un acte apparemment discriminatoire en prouvant la véracité des trois éléments suivants :

- l'acte sert à des fins professionnelles ou de logement légitimes;
- l'acte est posé parce qu'il le croit nécessaire à l'atteinte de ces fins;
- il est impossible d'accommoder la personne sans aboutir à une contrainte excessive.

L'obligation d'accommodement

Deux principes importants :

- Obligation de faire tous les efforts raisonnables pour éliminer les obstacles empêchant les personnes d'utiliser vos services sur un pied d'égalité
- Obligation de s'informer



Contrainte excessive

...survient lorsque tout ce qu'il était raisonnablement possible de faire a été fait,

et

qu'il serait déraisonnable d'attendre d'un fournisseur de logements qu'il en fasse plus.



Réparation



Une réparation est une forme de compensation, pas seulement financière, offerte lorsqu'une personne obtient gain de cause dans une plainte relative aux droits de la personne.

Réalités vécues par le Tribunal



Vous rappelez-vous comment détecter des cas de discrimination?

Une personne est victime de discrimination en vertu du *Code* si toutes les conditions suivantes sont réunies :

1. Elle possède une ou plusieurs caractéristiques personnelles protégées par le *Code*.
2. Elle subit un préjudice (également appelé « effet préjudiciable »).
3. Ses caractéristiques personnelles sont un facteur de préjudice.



Cas de figure n° 1 : Le lave-linge

- Samir souffre de problèmes intestinaux depuis des années.
- Par conséquent, il a besoin d'eau chaude pour laver son linge.
- Samir est locataire et une buanderie est incluse dans le contrat de location de son appartement.
- Son lave-linge ne produit plus d'eau chaude et l'eau dégage une mauvaise odeur.
- Son propriétaire inspecte la machine avec un technicien et conclut que le lave-linge ne possède pas la fonction de chauffer l'eau.
- Samir fait part de son état de santé et de son besoin d'eau chaude pour désinfecter ses vêtements et demande au propriétaire de lui fournir une machine capable de laver à l'eau chaude.
- Le propriétaire refuse, affirmant que la machine fonctionne et que la notion de ce qui est suffisamment propre est subjective.
- Samir trouve un lave-linge à eau chaude en vente et demande au propriétaire de retirer l'ancienne machine de son logement.
- Le propriétaire refuse.



Cas de figure n° 2 : Purification par la fumée

- Frances est une femme autochtone.
- La purification par la fumée fait partie de sa pratique spirituelle ainsi que de son identité autochtone.
- Pour ce faire, elle allume de la sauge dans une coquille d'ormier et l'évente avec une plume d'aigle pour créer de la fumée.
- Elle loue un logement au sous-sol du duplex de quatre pièces de Sarah.
- Un jour qu'elle est dans son appartement, Sarah sent ce qu'elle pense être de la marijuana émanant du logement de Frances.
- Sarah lui en parle, mais Frances lui répond qu'elle pratique la purification par la fumée et lui en fournit les raisons.
- Sarah ne la croit pas et ajoute que même si Frances fait cette pratique, l'odeur est trop forte et pourrait incommoder les autres locataires.
- Frances continue sa pratique et Sarah tente de l'expulser.
- Sarah échoue à le faire, mais Frances déménage dès qu'elle peut trouver un nouvel endroit.



Cas de figure n° 3 : Airbnb

- Dave est propriétaire d'une copropriété dans un complexe d'immeubles.
- Il bénéficie d'une aide aux personnes handicapées et souhaite louer sa deuxième chambre sur Airbnb pour arrondir ses fins de mois.
- Un voisin se plaint que cette pratique viole les règlements de la copropriété.
- Dave tente sans succès de présenter une résolution pour modifier les statuts.
- Enfin, il demande de bénéficier d'une exemption pour cause de difficultés financières.
- Le conseil d'administration la lui refuse sous prétexte qu'il n'a pas démontré l'existence de difficultés financières.
- Le conseil fait également valoir « l'opposition quasi unanime » des autres copropriétaires à l'autorisation d'Airbnb dans le bâtiment.



Ce que nous avons examiné

- nous avons situé le *Code* parmi d'autres lois sur les droits de la personne;
- nous avons distingué les termes utilisés dans le système de protection des droits de la personne en C.-B.;
- nous avons détecté les cas de discrimination en vertu du *Code*;
- nous avons reconnu les caractéristiques personnelles protégées qui peuvent être utilisées pour déposer des plaintes en matière de droits de la personne.

QUESTIONS ET RÉPONSES





British Columbia's
**Office of the Human Rights
Commissioner**

Merci

Visitez bchumanrights.ca pour
plus de ressources ou suivez-nous
sur les réseaux sociaux
[@humanrights4bc](https://twitter.com/humanrights4bc)

Pour nous envoyer un courriel :
info@bchumanrights.ca